

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-1284/SG/CG admettant M. J.-L. Bougureau en qualité d'avocat défenseur dans le Territoire.

n° 70-1284/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
28 octobre 1970

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1970

Date du numéro
10 novembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Maître J.-L. Bougureau, citoyen français, né à Meknès (Maroc) le 4 octobre 1943, licencié en droit, est nommé avocat défenseur dans le Territoire Français des Afars et des Issas. Avant d'entrer en fonctions, Maître Bougureau prêterait serment devant le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti, conformément à l'article 8 de l'arrêté n° 963 du 26 septembre 1950.